Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne

Limoges, le 7 mars 2025

A tous les adhérents de la Fédération

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de votre Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne qui se déroulera le :

Samedi 12 avril 2025 à 9 heures
Pavillon de Buxerolles du Palais des Expositions
Boulevard Robert Schuman - 87100 LIMOGES.

Ordre du jour :
1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2024 ;
2. Mise à jour du règlement intérieur de la Fédération ;
3. Rapport moral du Président Christian LAFARGE ;
4. Rapports des activités de la Fédération ;
5. Rapport financier du Trésorier ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget, montants des cotisations, adhésions, contributions et bracelets pour la saison cynégétique 2025-2026 ;
6. Adoptions proposées par le conseil d'administration et questions inscrites par les adhérents ;
7. Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration ;
8. Remise de récompenses ;
9. Interventions des invités.

Afin de favoriser et de moderniser l'expression démocratique, toutes les délibérations relevant de cette assemblée seront exclusivement prises par l'intermédiaire d'un vote électronique organisé sur l'Espace Adhérents de la Fédération du samedi 12 avril midi au lundi 14 avril midi (voir MODE D'EMPLOI ci-joint).

Ce scrutin, sécurisé et supervisé par un huissier de justice, sera ainsi ouvert à tous les adhérents de la Fédération ayant préalablement satisfait aux conditions de participation de cette assemblée générale (voir INFORMATIONS ci-jointes) et ce, qu'ils soient physiquement présents ou pas le 12 avril à Limoges.

Un pot de l'amitié offert par la Fédération viendra conclure la matinée. Suivra ensuite le traditionnel banquet de chasse sur inscriptions préalables (voir INSCRIPTION REPAS).

Comptant sur votre participation à notre assemblée générale et vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers adhérents, l'expression de notre considération la meilleure.

P/ Le Conseil d'Administration,
Le Président,

Christian LAFARGE

Maison de la Nature - 10, Allée de la biodiversité - 87280 LIMOGES
05.55.01.39.00 - contact@fdc87.com
www.fdc87.com

MODE D'EMPLOI DU VOTE ELECTRONIQUE PREVU DANS LA CADRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

Vous représentez un TERRITOIRE de chasse

1. Cliquez sur : Espace Adhérents

2. Entrez vos Identifiant et Mot de passe

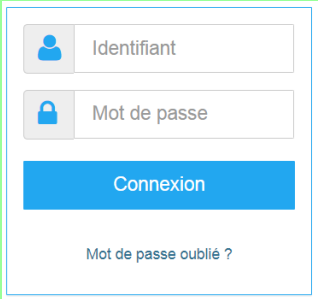

3. Cliquez sur :

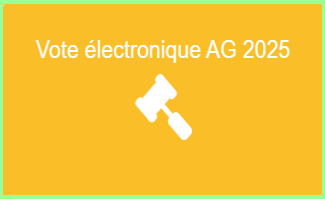

4. Cliquez sur :

Pour connaître vos capacités de vote

Pour voter du 12 avril midi au 14 avril midi

Suivez ensuite les instructions affichées à chaque écran

Vous êtes CHASSEUR (ou PORTEUR de voix)

1. Cliquez sur : Espace Adhérents

2. Entrez vos Identifiant et Date de naissance

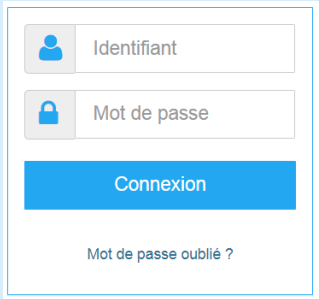

3. Cliquez sur :

4. Cliquez sur :

Pour connaître vos capacités de vote

Pour vous inscrire avant le 23 mars 9h00

Pour voter du 12 avril midi au 14 avril midi

Suivez ensuite les instructions affichées à chaque écran

Merci d'avance pour votre participation !

Pour toutes questions ou pour toute assistance, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Fédération au 05.55.01.39.00

INFORMATIONS
RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ADHERENTS
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AVRIL 2025

L'Assemblée Générale comprend tous les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne ayant acquitté leur adhésion annuelle pour la saison cynégétique 2024-2025, qu'ils soient chasseurs ou responsables d'un territoire de chasse.

Chaque chasseur peut participer tant à l'assemblée générale qu'au vote électronique en s'inscrivant impérativement avant le 23 mars 2025 à 9h00 :
- Via l'Espace Adhérents de la Fédération (voir Mode d'emploi ci-joint) ;
- Par courrier muni du timbre vote auprès de la Fédération (cachet de la Poste faisant foi).

Il dispose d'une voix (matérialisée par un timbre vote figurant sur son titre de validation) et peut également donner pouvoir par écrit à un autre adhérent (chasseur ou responsable territoire de chasse) pour le représenter et voter en son nom. Il peut également représenter d'autres chasseurs jusqu'à un plafond total de 11 voix (sa voix + celle de 10 autres chasseurs).

Chaque responsable d'un territoire de chasse ayant acquitté son adhésion annuelle avant le 23 mars 2025 à 9h00 peut participer tant à l'assemblée générale qu'au vote électronique et ce, sans inscription préalable.
Il dispose d'une voix pour 50 ha de territoire de chasse ou tranche de 50 ha jusqu'à un maximum de 2.500 ha (la superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été justifiée lors de l'adhésion annuelle). Il peut également représenter d'autres adhérents jusqu'à un plafond total de 77 voix. Au-delà de ce plafond, le responsable de territoire peut désigner, parmi les chasseurs ayant donné leurs timbres vote, ceux qui porteront ces voix supplémentaires en qualité de « porteur » (11 voix maximum par porteur) pour voter lors du scrutin.

En tout état de cause, les adhérents qui disposent de pouvoirs doivent les adresser par courrier ou par mail à la Fédération avant le 23 mars 2025 à 9h00, accompagnés des timbres de vote qui leur ont été confiés.
Le COLLECTEUR DE TIMBRES VOTES ci-joint peut être également utilisé, dupliqué ou reproduit à cet effet (il est impératif d'y faire figurer lisiblement sa qualité de mandataire).

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée par au moins 50 adhérents, adressée par courrier recommandé avec avis de réception et impérativement reçue au secrétariat de la Fédération avant le 23 mars 9h00.
Le cas échéant, la question sera abordée durant l'assemblée générale et pourra être soumise au vote sur décision du conseil d'administration.

Fédération des
Chasseurs
de la **Haute-Vienne**

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir consulter les
Statuts et le Règlement Intérieur de la Fédération accessibles sur son site internet www.fdc87.com

COLLECTEUR DE TIMBRES VOTES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

Je soussigné(e), M/ Mme .....déclare par la présente

☑ Participer à l'assemblée générale 2025 et au scrutin électronique de la Fédération avec les pouvoirs qui m'ont été expressément confiés au moyen des timbres votes figurant ci-après ;

☐ Représenter (le cas échéant) le territoire de chasse.....

..... dont l'identifiant à la Fédération est 87 _ _ _ _ .

	Fait à .....le ..... Signature :	

INSCRIPTION AU BANQUET DE CHASSE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DU 12 AVRIL 2025

Territoire de chasse : ……

Nom - Prénom des personnes à inscrire pour le repas du 12 Avril 2025	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Nombre de personnes : ……

Prix du repas **: x 35 €**

Soit un total de : ……€

Règlement par chèque libellé à l'ordre de la *Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne.*

Tout repas retenu est dû et sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter
le secrétariat de la Fédération au 05.55.01.39.00

Merci de bien vouloir nous retourner les inscriptions avant le 31 mars.